

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CREPIN

REÇU

29 OCT. 2021

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11
Pour : 11
Contre :
Abstention :
Blanc :

Le sept Octobre deux mil vingt et un à dix-huit heures et quarante minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Matthieu CADOT, Maire, en séance ordinaire,

Présents M. Matthieu CADOT, Mme Céline ROUIL, Mme Cécile MAIRAND, Mme GRIFFON Charlene, M. André MARCHAIS, M. Freddy Vinet, M. Ronald VERNOUX, M. Denis GORRON, M. Luc DUCLOS

Absents : M. Eric BOUCLY (donne pouvoir à M. Matthieu CADOT), M. Mme Fabienne ASSIMEAU (donne pouvoir à M. Denis GORRON)

Secrétaire : M. Denis GORRON

Convocation du 04/10/2021

Séance ouverte à 18H30

N° d'ordre : 2021 -40

Objet : Cadochèques

Monsieur le Maire précise que le nombre de CA DO Chèques commandés en Juin n'est pas suffisant pour Noël 2021 et propose de faire une commande pour compléter en incluant ceux des fêtes des pères et mères 2022 pour diminuer les frais de port et de gestion.

Monsieur le Maire propose d'offrir le même montant que pour la délibération du 27 Mai 2021 soit 165 € de CA DO Chèques aux employées femmes à l'occasion de la fête des mères, 165 € de CA DO Chèques aux employés hommes à l'occasion de la fête des pères et 165 € de CA DO Chèques à tous les employés pour Noël.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer à chaque agent (titulaires, non titulaires, contrats) :
11 CA DO chèques à 15 € aux employées femmes à l'occasion de la fête des mères pour une valeur totale de 165 €,
11 CA DO Chèques à 15 € aux employés hommes à l'occasion de la fête des pères pour une valeur totale de 165 €,
11 CA DO Chèques à 15 € à tous les employés pour Noël pour une valeur totale de 165€.
- **DECIDE** que cette attribution est offerte pour l'année 2021 et sera donné aux agents pour moitié en juin et l'autre moitié en décembre.
- **INFORME** que les crédits nécessaires sont disponibles au budget 2021.
- **AUTORISE** le maire a signé tout document relatif à ce sujet.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-dits.

Pour copie conforme :

Le Maire,
Matthieu CADOT

